Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/10/2026 à 12h08
Réference de l'AR : 054-215402322-20261006-20261006_013-DE
Publié le 09/10/2026 ; Rendu exécutoire le 09/10/2026

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE
*****
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**19**	**19 + 1 pouvoir**

Date de convocation
1 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BAECHER Christelle, BARTHE Edgard, BEFADI Perrine, BOURGUIGNON Géraldine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, LAHBARI Michael, MERCIER Malorie, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SEIROLLE André, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine, WINWA Charlene, WINWA Grégory.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, BOURGEOIS Philippe, GELLENONCOURT Rémi.**

Représentés : **PAWLACZYK Préscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : État d'assiette 2027 - ONF
N° de délibération : 20261006_013

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
19	*1*	*20*	*0*	*0*	*0*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
Vu l'article D. 214-21 du code forestier ;
Vu le programme d'action proposé par l'office national des forêts pour l'exercice 2027-2028
Considérant que l'office national des forêts soumet à l'approbation du conseil municipal l'état d'assiette relatif à l'exercice 2027-2028

Office National des Forêts	Etat d'Assiette Année 2027 Ut de la forêt de Haye et du Grand Couronné	Forêt n° 24/48 GONDREVILLE	COMMUNE DE GONDREVILLE 56 RUE DU CHATEAU DES PRINCES 54840 GONDREVILLE

Coupes de l'aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie	Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - DE = délivrance (affouage) - CVD = Contrat de Vente Délivrance – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Irrégulier	12_i	Irrégulière de BI	20,84	20,84	646,0	BF/DE
CPAF	Irrégulier	20_i	Irrégulière de BO	13,27	13,27	278,7	BF/DE
CPAF	Amélioration	10_a1	Conversion de TSF de BI	20,15	20,15	503,8	BSP
CPAF	Amélioration	19_a1	Conversion de TSF de BI	18,71	18,71	392,9	BF/DE
CPAF	Irrégulier	28_i	Irrégulière de BI	17,56	17,56	403,9	BF/DE
CPAF	Amélioration	9_a1	Conversion de TSF de BI	18,76	18,76	431,5	BF/DE
CPAF	Irrégulier	8_i	Irrégulière de BI	15,66	15,66	360,2	BF/DE
CPAF	Amélioration	41_a1	Conversion de TSF de BI	12,50	12,50	287,5	BF/DE
CPAF	Irrégulier	42_i	Irrégulière de BI	0,75	0,75	17,3	BF/DE
CPAF	Irrégulier	17_i	Irrégulière de BI	11,34	11,34	260,8	BF
CPAF	Irrégulier	18_i	Irrégulière de BI	18,52	18,52	426,0	BF/DE
CPAF	Amélioration	22_a2	Amélioration de BI	17,32	17,32	415,7	DE

Considérant le programme de coupes ci-après représenté :

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205

Considérant la proposition de fixer comme suit la destination des coupes de l'exercice 2027 :

Statut	Groupe	UG	Type	Surf UG(ha)	Surf à dés.(ha)	V. total m3	Mode de vente
CPAF	Irrégulier	8_i	Irrégulier de BI	15.66	15.66	360.2	BF/DE
CPAF	Amélioration	9_a1	Conversion de TFS de BI	18.76	18.76	431.5	BF/DE
CPAF	Amélioration	10_a1	Conversion de TFS de BI	20.15	20.15	503.8	BSP
CPAF	Irrégulier	12_i	Irrégulier de BI	20.84	20.84	646	BF/DE

* DE : Délivrance (Affouage)
* BF : Bois Façonnés : autorise la vente par l'ONF de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.
*BSP : vente sur pied

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré.

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'état d'assiette tel que présenté ci-dessus pour l'exercice 2027-2028
- **De demander** à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites audit état d'assiette.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes, et notamment s'agissant des démarches nécessaires aux opérations de ventes en lien avec l'ONF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 octobre 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire

Christine THERMINOT
2026.10.09 11:57:44 +0200
Ref:11942818-18050908-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205